

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.373 Vœu relatif à la sélection dans les universités

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'importance de la connaissance et de sa diffusion dans nos sociétés ;

Considérant la centralité de la formation initiale dans le devenir des individus, des travailleurs et des citoyens ;

Considérant la situation de Paris comme ville universitaire de tout premier plan avec 322 000 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur ;

Considérant le nombre d'emplois et l'activité générés sur Paris par les Universités ;

Considérant l'impact du tissu d'enseignement supérieur sur l'attractivité du territoire ;

Considérant la place que les Universités occupent dans le dispositif d'Enseignement Supérieur, permettant entre autres d'accueillir tous les publics étudiants ;

Considérant les difficultés du secteur d'Enseignement supérieur et de Recherche (ESR) liées à des dotations budgétaires récurrentes insuffisantes, impactant la qualité de l'offre de formation proposée à une partie sans cesse croissante des différentes classes d'âge ;

Considérant que le manque de moyens récurrent alloués aux Universités les empêche d'accueillir dans de bonnes conditions toute la diversité des étudiants qui s'y inscrivent ;

Considérant les politiques d'austérité ont des effets désastreux, tant au niveau des postes que des dotations budgétaires appliquées aux Universités, et que ces effets augmentent les inégalités qui existent dans l'enseignement supérieur, notamment eu égard à la dépense dans les grandes écoles qui est trois à quatre fois supérieure par étudiant.e à celle des Universités ;

Considérant que le « Plan étudiant », présenté par le gouvernement d'Emmanuel Macron le 30 octobre et décliné par le projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants » du 22 novembre 2017,

contient un certain nombre de mesures qui pourraient remettre en cause le libre accès aux Universités françaises

Considérant que ce plan pourrait de ce fait ne plus faire du baccalauréat un diplôme garantissant l'accès à l'Université ;

Considérant que la plus grande attention doit être portée aux cas des futur.e.s étudiant.e.s qui voient leur choix d'orientation refusé, notamment dans les filières en tension

Considérant que ces mesures pourraient instaurer une véritable sélection et non une procédure d'orientation

Considérant qu'un contrôle attentif doit être exercé au sein des établissements en ce qui concerne les mesures d'orientation pour les élèves refusé.e.s

Considérant que la mission de service public alloué aux Universités inclut entre autres l'accueil des étudiant.es dans leur grande diversité ;

Considérant l'importance de lutter contre les déterminismes sociaux, tant en matière de justice sociale que de créativité ;

Considérant que la sélection à l'entrée de l'université renforcerait les inégalités entre les établissements et entre les élèves, au lieu de chercher à les réduire ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua, et les élu.es du groupe Communiste-Front de Gauche et Mme Lemardeley au nom de l'exécutif

Émettent le vœu que la Ville de Paris:

Interpelle le gouvernement pour réaffirmer son opposition à l'introduction d'une sélection à l'Université ;

Demande à l'Académie de Paris d'étudier dès janvier l'impact des réformes prévues sur les étudiant.es et leur choix de parcours estudiantins, ainsi que les déclinaisons locales par les différentes universités de l'accueil des étudiant.es ;

Réaffirme auprès de l'Académie de Paris la nécessité d'accompagner les bachelier.es en amont afin d'éviter que certains ne se retrouvent sans affection à l'été 2018 ;

Plaide pour la mise en place d'un réel service public de l'orientation permettant aux professionnel.les de l'orientation d'accompagner efficacement les lycéen.nes et les étudiant.es.